



Conseil de la Documentation du 3 décembre 2009 Compte rendu

Membres présents :

Robin BOCQUET, Eric LAMS, Dominique BOURDON, Marie-Jeanne BILLAU (représentée), Maureen LEGROS, Eric FERTEIN, Géraldine BARRON, Germaine VANHAECKE, Mélanie DUMEZ, Isabelle RADOT-VAUX, Gilda RYSSEN

Membres excusés :

Roger DURAND, Karine JAY, Simon DUCATEZ, Matthieu BECUWE, Marc PREVOST, Eric MASSE, Bruno BETHOUART, Carl VETTERS,

Participants avec voix consultative présents :

Jean-Louis BOUTROY, Jean-Louis GOURNAY, Jean-Michel LALOU, François PICHENOT

Invités présents :

Jacques PAVEAU, Christophe GIBOUT, Laurence LANVIN, Jacqueline DHONDT, Philippe CHAGNON, Corinne RAMEAU

Invités excusés :

Sabine DUHAMEL, Jacques MIKULOVIC, Sylvie CAPELLE, Pascal MORTREUX, Hassane SADOK, Mélinda VERITE

1 Les missions du Conseil de la Documentation

Jean-Louis BOUTROY, directeur du SCD, ouvre la séance par un rappel des missions du Conseil de la Documentation, fixées par un arrêté en date du 5 juillet 1985.

2 Approbation du compte rendu du Conseil de la Documentation du 27 novembre 2008

Jean-Louis BOUTROY précise que, suite aux propositions du Conseil du 27 novembre :

- le montant des droits d'inscription des usagers payants de la BULCO (lecteurs extérieurs) a été aligné sur le montant des droits de bibliothèque payés par les étudiants, par vote du Conseil d'Administration de l'ULCO du 7 juillet 2009.
- la mise au pilon des ouvrages et des périodiques a été réalisée en juillet 2009.

Le compte rendu du Conseil de la Documentation du 27 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

3 Présentation et examen du rapport d'activité 2008-2009 du SCD

Jean-Louis BOUTROY souhaite que le SCD propose chaque année un rapport d'activité aux instances universitaires. Ce rapport, consultable sur le portail documentaire e-BULCO, est présenté et commenté chapitre par chapitre.

4 Projet de politique documentaire pour la période 2010-2013

François PICHENOT présente les principaux axes de la politique documentaire du SCD pour la période 2010-2013.

Les enjeux et préconisations sont les suivants :

- renforcer l'adéquation aux besoins d'information
 - réorganisation des procédures d'acquisition ; mise en place d'indicateurs de suivi des collections et des usages ;
 - réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'usage des services et des collections ;
 - constitution d'un réseau de correspondants de la documentation représentant l'ensemble des départements d'enseignement de l'ULCO;
 - poursuite du travail de la Commission Documentation Recherche et Ressources électroniques.
- améliorer la visibilité de la politique documentaire en se dotant d'outils de communication vis-à-vis de la communauté universitaire par :
 - la mise à jour de la Charte documentaire : préciser les règles de constitution des collections ;
 - la formalisation des acquisitions, à travers la rédaction de plans de développement des collections disciplinaires et transversaux.

- développer l'offre du SCD par une meilleure veille et une promotion de la documentation scientifique en libre accès;
 - par le développement d'une collection de livres électroniques (enveloppe budgétaire projetée : 15 000 €) destinée à élargir l'offre de services et de contenus distants ;
 - par le signalement des ressources pédagogiques de l'ULCO;
 - par la constitution de collections numériques propres, leur signalement et leur diffusion.
- consolider le budget documentaire
 - augmenter de manière significative le budget documentaire, selon la progression suivante, afin de rattraper d'ici 2013 le niveau national moyen de dépense documentaire par étudiant :

	Budget demandé	Ratio budget doc / étudiants inscrits	
2009	395 000 €	38 €	
2010	500 000 €	48 €	
2011	550 000 €	52 €	
2012	600 000 €	57 €	
2013	650 000 €	62 €	

• rééquilibrer les parts de dépenses consacrées à l'enseignement et à la recherche, selon la progression suivante, en veillant à ce que le montant consacré à la documentation de niveau enseignement ne diminue pas en valeur :

	Ventilation				
	Enseignement		Recherche		
2009	240 000 €	60%	155 000 €	40%	
2010	275 000 €	55%	225 000 €	45%	
2011	286 000 €	52%	264 000 €	48%	
2012	288 000 €	48%	312 000 €	52%	
2013	293 000 €	45%	357 000 €	55%	

5 Projet d'extension des horaires d'ouverture de la BULCO en septembre 2010

Jean-Louis BOUTROY présente le projet d'extension des horaires d'ouverture de la BULCO.

Celui-ci s'inscrit dans un double contexte :

- souci de la BULCO d'améliorer la qualité de l'accueil des étudiants et des services rendus,
- objectif fixé par le MESR d'ouvrir 65h au moins une bibliothèque de chaque SCD en 2011.

La proposition est la suivante : ouverture le samedi après-midi jusqu'à 17h, à Boulogne et Dunkerque uniquement, à compter de septembre 2010. Un allongement des horaires en soirée est écarté, car peu conforme aux pratiques des étudiants de l'ULCO.

Plusieurs points devront être examinés : compensations pour les personnels, recrutement d'emplois étudiants supplémentaires, réorganisation des plannings, disposition en matière de logistique et sécurité, ...

Jean-Louis BOUTROY propose la méthode de travail suivante :

- mise en place d'un groupe de travail, composé de représentants du personnel et de la direction du SCD,
- négociations sur la base de propositions effectuées par le directeur, préalablement validées par le Président,
- une fois un accord trouvé, passage en CTP, CEVU et CA.

Isabelle RADOT-VAUX, représentante élue des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service du SCD, indique que le personnel du SCD refuse ce proiet d'extension des horaires d'ouverture.

Robin BOCQUET répond que les préoccupations du personnel doivent impérativement être prises en compte et que la démarche semble présenter tous les gages de concertation nécessaires.

6 Présentation et examen du budget prévisionnel 2010 du SCD

Le passage aux RCE au 1^{er} janvier 2010 implique un changement complet de perspective en termes budgétaires pour le SCD :

- fin des crédits fléchés (suppression de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation contractuelle)
- charges salariales des contractuels imputées sur une autre unité budgétaire de l'ULCO.

Ce nouveau budget a été bâti :

- en fonction des objectifs documentaires et projets spécifiques fixés par le SCD.
- par l'évaluation chiffrée des dépenses induites,
- à travers la présentation d'une demande d'allocation de moyens à l'établissement.

Le chapitre des dépenses comprend deux postes principaux

- Administration et pilotage, à hauteur de 216 750 €, soit 30 % des dépenses prévues
- Documentation, à hauteur de 515 000 € soit 70 % des dépenses prévues.

Les recettes comprennent :

- l'allocation de moyens consentie par l'ULCO (520 532 €
- les droits de bibliothèques versés par les étudiants non boursiers (187 218 €),
- une subvention du Centre national du livre (4 000 €)
- les ressources propres du SCD (inscriptions de lecteurs extérieurs, PEB, ... à hauteur de 20 000 €).

À titre informatif, les charges salariales hors personnel titulaire se montent à 271 500 €.

Les dépenses sont ventilées comme suit entre les destinations LOLF :

- 115.2 Pilotage opérationnel des établissements : 216 750 €
- 105.1 Bibliothèque et documentation Licence : 189 000 €
- 105.2 Bibliothèque et documentation Master : 101 000 €
- 105.3 Bibliothèque et documentation Doctorat : 18 400 €
- 112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale : 206 600 €

Les dépenses documentaires se répartissent comme suit entre enseignement et recherche :

Formation : 275 000 €, soit 55 %
 Recherche : 225 000 €, soit 45 %

7 Dépôt légal des thèses de l'ULCO sous format électronique

Le dépôt légal des thèses est encadré par l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses. Le SCD souhaite proposer au Conseil Scientifique le dépôt unique au format électronique. Celui-ci présente en effet les avantages suivants :

- rationaliser le circuit des thèses à l'ULCO.
- faciliter et valoriser la diffusion des thèses, dans le portail e-BULCO articulé au projet ORI-OAI de l'UNR et dans le serveur HAL archives ouvertes,
- assurer leur conservation pérenne (30 ans), sur la plate-forme d'archivage du CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur),
- rejoindre dans le courant de 2010 le réseau STAR (Signalement des Thèses électroniques, Archivage et Recherche), qui bénéficie du pilotage de l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur).

8 Partenariat entre la BULCO et les bibliothèques municipales des 4 villes universitaires

La coopération entre la BULCO et les bibliothèques de lecture publique des quatre villes universitaires est mentionnée dans la Charte documentaire du SCD, au Chapitre V « Réseaux documentaires ». Elle est par ailleurs conforme aux statuts du SCD. Deux axes de coopération sont à privilégier :

- développement des liens entre systèmes d'information documentaire soit par une liaison entre les catalogues respectifs via le protocole Z39.50, soit via une passerelle documentaire unique, grâce à la solution Visual... Catalog,
- étude des publics respectifs.

Eric LAMS, directeur du Service de Lecture publique de la Ville de Dunkerque, propose une réunion entre directeurs à courte échéance afin de concrétiser ces projets.